

LA PROPRIÉTÉ: UNE ENTOURLOUPE JURIDIQUE ET POLITIQUE!...

«Le droit de propriété a été le commencement du mal sur la terre, le premier anneau de cette longue chaîne de crimes et de misères que le genre humain traîne dès sa naissance; le mensonge des prescriptions est le charme funeste jeté sur les esprits, la parole de mort soufflée aux consciences pour arrêter le progrès de l'homme vers la vérité, et entretenir l'idolâtrie de l'erreur». Pierre-Joseph Proudhon - Qu'est-ce que la propriété? - 1840.

Selon le dictionnaire de la langue française la propriété est: «Le droit de jouir ou de disposer d'une chose que l'on possède en propre de la manière la plus absolue, pourvue qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et les règlements». Quant à la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, elle précise que: «La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé si ce n'est lorsque la nécessité politique, légalement constatée, l'exige évidemment, mais sous la condition d'une juste et préalable indemnité».

La propriété privée, telle qu'elle est définie par le droit, est un abus de propriété... Le communisme autoritaire prôné par Marx et mis en application par ses affidés, Lénine, Staline et consorts (...), même avec l'appellation «dictature du prolétariat» pour faire passer la pilule, a montré toutes ses limites et a surtout fait la démonstration de la perversité du socialisme étatique faisant des dizaines de millions de morts. Sous le couvert de démocratie populaire, le prolétariat avait été dépossédé de la gestion sociale, collective et politique de ses affaires. L'État, qui n'avait que le nom de socialiste, était le pendant du système capitaliste, en encore plus «concentré», puisque le pays était entre les mains d'une mafia d'individus (une nomenklatura) qui exerçait un pouvoir autoritaire et concentrationnaire au sein duquel toutes les libertés étaient bafouées. Contrairement à Marx, Proudhon explique dans son célèbre ouvrage *Qu'est-ce que la propriété?*, que l'égalité sous-jacente au droit de propriété est selon lui, un droit fondamental qu'il dit être indispensable à toute liberté humaine. Mais attention! dit-il, il y a une entourloupe juridique dans la définition de la propriété. Le flou sur le terme est fait pour profiter au plus grand esclavagisme légal qui soit pour permettre: le détournement inégalitaire de la justice au profit d'une élite de possédants et de rentiers sans scrupules; une ambiguïté multiséculaire à laquelle Proudhon attribue le fondement même de toutes nos misères sociales, la brèche, dit-il, par laquelle s'infiltrer dans le droit rien moins que la division de la société en classes: les propriétaires terriens qui perçoivent des rentes; les capitalistes qui perçoivent les profits; les travailleurs qui perçoivent des salaires. Par cette analyse, même s'il n'employait pas le terme, on sentait poindre cette idée forte de la lutte des classes toute entière...

Si l'on entend par propriété, le droit de possession, il s'agit là d'une propriété de fait et non de droit. Cette propriété-là, ce droit de possession, nous dit Proudhon, qui n'est que la seconde acceptation de la définition juridique de propriété, alors oui, ce droit est égalitaire et il s'impose à toute démocratie digne de ce nom. Chacun a droit de posséder la chose qu'il a acquise par lui-même. Ce droit de possession est un droit naturel à part entière; mais ce qui est décrit comme droit naturel dans ladite constitution de 1789 n'est pas cette propriété-là de fait, mais une propriété de droit! C'est-à-dire une propriété de droit divin, absolue, sans limites.

Proudhon distingue le droit de possession du droit de propriété par cet aphorisme qui prête maintenant à sourire (jaune) voire même plutôt à grincer des dents: «Les amants se possèdent l'un l'autre de fait; mais le mari lui, est propriétaire, il a tous les droits sur son épouse, et, selon valeur d'absolue que prend cette définition de la propriété privée dans le droit romain mais également dans le droit chrétien: il peut user et abuser à sa guise de son bien y compris en mal... Le droit de propriété autorise le propriétaire à user de son bien au-delà de toute raison, morale ou limite. C'est de l'abus pur et simple... Et ce, d'autant plus, lorsque la propriété en question repose sur des biens publics, ce qu'elle ne manque jamais de faire». Pour Proudhon, il ne s'agit pas de supprimer toute la propriété mais bien d'en finir avec cette extorsion de biens opérée par le capitalisme sur le dos de la société et surtout des travailleurs, seuls créateurs de richesse et c'est celle-

ci qu'il nomme le vol. Pour justifier, légaliser, réglementer et faire perdurer ce détournement de fonds, de richesses, plus-values qu'il accumule, le système capitaliste, a, par le biais des politicards, fait voter des lois qu'il a améliorées au fil des siècles.

Proudhon a écrit dans *Qu'est-ce que la propriété?*: «*Un homme à qui il serait interdit de passer sur les grands chemins, de s'arrêter dans les champs, de se mettre à l'abri dans les cavernes, d'allumer du feu, de ramasser des baies sauvages, de cueillir des herbes et de les faire bouillir dans un morceau de terre cuite, cet homme-là ne pourrait vivre. Ainsi la terre comme l'eau, l'air et la lumière, est un objet de première nécessité dont chacun doit user librement, sans nuire à la jouissance d'autrui*». C'est bien la démonstration que le droit de possession est naturel et que le droit de propriété est absurde et insensé et qu'employer le mot «*droit*» pour la propriété est une supercherie intellectuelle que les penseurs au service du capitalisme ont réussi à imprégner dans les têtes afin d'y asseoir son hégémonie. Le droit de possession naturel est ainsi abusivement confisqué.

Cette distinction entre propriété de fait et de droit est inexistante chez Marx, puisque sa théorie dite scientifique contient la confiscation des richesses que créent les travailleurs au bénéfice de l'État dit socialiste, et de surcroît elle nie la liberté individuelle, le droit à la possession n'a donc plus aucun sens.

Ce qui amènera Proudhon à décréter que la propriété absolue, c'est-à-dire bourgeoise ou communiste au sens le plus autoritaire est un «*vol*». Il dit également que le droit de prescription tel qu'il fut défini originellement, permet d'envisager l'égalité des propriétés. C'est pourquoi, il affirme que la prescription est une contradiction de la propriété au sens de correctif. Elle corrige les abus de la propriété bourgeoise et celle du communisme autoritaire à venir en permettant de repousser les prétentions injustes de ces dernières. Dans *Qu'est-ce que la propriété?* Proudhon définit la prescription comme «*un moyen d'acquérir et de se libérer par le laps de temps*». Avec le concept de prescription, le capitalisme s'accapare l'ensemble des richesses et des biens créés par les travailleurs et a la mainmise sur la société toute entière. Le capitalisme à l'époque de Proudhon, est en train de naître. Certes il balbutie, les classes ne sont pas clairement établies, elles sont en formation mais la lutte des classes est en devenir.

Il faut dire également que le rapport des forces entre le capitalisme naissant et la classe ouvrière naissante pouvait basculer en faveur de l'un ou de l'autre d'autant que les mouvements socialistes anti-autoritaires et anarchistes étaient suffisamment puissants et influents pour mettre le capitalisme en échec. C'est ce qu'avait compris Marx, c'est pourquoi, il s'est attaqué bille en tête aux idées anarchistes et s'est appliqué notamment à discréditer Proudhon, qui était à ses yeux un adversaire dangereux. Marx était social-démocrate et il avait pour ambition le pouvoir et de diriger le mouvement ouvrier international.

Proudhon, lui ne voulait pas le pouvoir, il voulait le remplacer par le fédéralisme autogestionnaire. Les idées anarchistes étaient un obstacle à l'ambition et la soif de pouvoir de Marx. Ce dernier ne voulait surtout pas changer le système d'exploitation capitaliste naissant mais juste changer son nom en «*socialisme*» ou «*capitalisme d'État*». Et Proudhon enfonce le clou quand il soutient que la prescription corrige les abus de la propriété bourgeoise en permettant de repousser les prétentions injustes de cette dernière; elle sépare la possession de la nue-propriété.

«L'homme a tout créé, tout, excepté la matière elle-même. Or, c'est de cette matière que je soutiens qu'il ne peut avoir que la possession et l'usage, sous la condition permanente du travail, lui abandonnant pour un moment la propriété des choses qu'il a produites... tout capital accumulé étant une propriété sociale, nul n'en peut avoir la propriété exclusive».

Justhom (Groupe de Rouen).
